

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 9 JUILLET 2024**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 15

Procurations : 4

Convocation : 2 juillet 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le neuf juillet** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** :

Mme BATAILLE Anne donne procuration à Mme REDO Fabienne.

Mme CAMPOY Marina donne procuration à M. LAVILLE René

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme PAJOT Christine.

Mme VILA ABARCA Alexandra donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Gilles CLOTTES a été nommé secrétaire de séance.

---

**030 / 2024 - OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
MODIFICATION STATUTS**

**Vu** la délibération du comité syndical du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC 66 en date du 2 décembre 2021 relative à la révision des statuts du SPANC 66,

**Vu** la délibération du comité syndical du Service Public d'Assainissement Non Collectif, SPANC 66 en date du 28 mars 2024 relative à la révision des statuts du SPANC 66,

**Considérant** le changement d'adresse du siège social,

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240709-0302024-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Monsieur le Maire informe que le syndicat mixte du service public d'assainissement non collectif des Pyrénées Orientales a changé l'adresse du siège social (Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges) et par conséquent, doit effectuer la modification de ses statuts.

A cet effet, les communes membres sont invitées à délibérer sur la modification des statuts du syndicat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la modification de l'article 4 des statuts du syndicat mixte pour fixer son siège dans les nouveaux locaux situés aux Bureaux du Parc, Allée de Barcelone, Bâtiment C à Toulouges.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

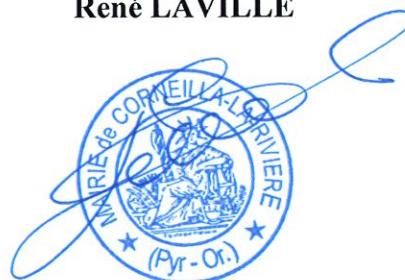
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 16 juillet 2024

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20240709-0302024-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2024  
Date de réception préfecture : 18/07/2024